

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2020

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

12 conseillers présents physiquement à l'espace R.Hestin

Absents excusés : Valentin Marchal, Mathieu Lejay (proc à J L Fréchar), Alain Larchevêque

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 13 votes peuvent s'exprimer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du dernier PV
2. Recensement de la population
3. Régime applicable avant le vote du budget 2021
4. Tarifs 2021 budget général
5. Tarifs 2021 budget camping
6. Achat de terrains
7. Demande de subvention
8. Concession de source
9. Déclaration des meublés – mise en place de l'outil « décaloc »
10. Adhésion à l'ANEM
11. Mise en non valeur
12. Décision budgétaire modificative 3
13. Etat prévisionnel des coupes en forêt communale
14. Dissolution du budget « forêt » et affectation du résultat
15. Divers

En début de séance, la Maire salue l'ensemble du conseil municipal et les auditeurs présents dans la salle.

Il propose d'adopter l'ordre du jour. Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2020

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En février prochain aura lieu le recensement de la population de Rombach le Franc. Il revient au conseil municipal de fixer les rémunérations des différents actes exécutés par les agents recenseurs nommées par arrêté du Maire.

Le maire propose les rémunérations ci-après sachant que la rémunération est librement fixée par chaque collectivité :

- Bordereau de district (non vides) : 6.00€
- Feuille de logement : 0.80 €
- Bulletin individuel : 1,0 0€
- Dossier d'immeuble collectif : 0.60 €
- Séance de formation : 20.00 €
- Un forfait téléphonique : 15.00 €
- Un forfait kilométrique : 50.00 €
- Un forfait pour l'agent coordonnateur : 150.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention Christian PION)

DECIDE d'appliquer les rémunérations ci-dessus pour les agents participant au recensement 2021

REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021

Le principe veut que les opérations d'investissement prévues au budget de l'année en cours et non démarrées en fin d'année soient reportées au budget de l'année suivante dans leur globalité (et non plus en reste à réaliser comme il était de tradition dans l'ancien régime comptable). Avec ces nouvelles dispositions, il n'est donc plus possible, si aucun engagement financier n'est fait au 31 décembre, de signer des contrats, marchés, bons de commande, etc...avant le vote du budget de l'année suivante pour les opérations non engagées.

L'article L.1612-1 du CGCT permet aux collectivités, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2021. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2021 lors de son adoption.

Crédits ouverts au BP2020	ch 20 : 126583 €	ch 21 : 36500 €	ch 23 : 268 530 €
---------------------------	------------------	-----------------	-------------------

Crédits ouverts au BP2021	ch 20 : 5 000 €	ch 21 : 8000 €	ch 23 : 35 000 €
---------------------------	-----------------	----------------	------------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2020 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote des budgets de l'exercice 2021 qui reprendront globalement ces crédits.

TARIFICATIONS 2021 BUDGET GENERAL

Le Maire propose de voter les tarifs communaux pour l'année 2021 du budget général sans augmentation sauf pour les concessions et droits de place avec 2% d'augmentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2021 du budget général selon le tableau ci-après,

CONCESSION, DROIT DE PLACE ET LOCATION		
tarif annuel	moins de 1 hectare	14.00
	par ha supplémentaire	8.00
	passage	28.00
	source	41.00
	Prise d'eau avant réservoir	134.00
	abri de chasse	72.00
tarif par passage	droit de place	10.00
Services valorisés (CSC)	Prix au m ²	3.20
Loyer du presbytère	Prix par mois	448.65
LOCATION ENGINS COMMUNAUX		
tarif horaire	Engin mécanique	80.00
	ouvrier supplémentaire	22.00
CONCESSION DE CIMETIERE		
concession de terrain nu	15 ans (1mx2m)	45.00
	15 ans (2mx2m)	88.00
	30 ans (1mx2m)	88.00
	30 ans (2mx2m)	174.00
columbarium en granit rose	1 case sur 15 ans	166.00
	1 case sur 30 ans	332.00
Photocopies		
	A4	0.25
	A3	0.50
SAPIN DE NOEL		
Sapin noir	Moyen (1.50 m - 1.90 m)	16.00
Nordmann	Petit (1.00 m - 1.25 m)	16.00
Nordmann	Moyen (1.30 m - 1.55 m)	22.00
Nordmann	Grand (1.60 m - 1.85 m)	30.00
BOIS DE CHAUFFAGE		
par commune (prix HT)	Hêtre / chêne (stère) hab	45.60
	Hêtre / Chêne (stère) ext	57.00
	BIL (m3) hab	41.40
	BIL (m3) ext	51.90
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	7.75
	Feuillus rondins (stère)	4.70
	Petits rondins	0.00
plot menuiserie (prix TTC)	Chêne (m3)	520.50
	Sapin (m3)	260.50
SALLE POLYVALENTE		
WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)		
avec cuisine	Personnes extérieures	362.50
	Rombéchats	199.80
	Associations rombéchates	146.10
sans cuisine	Personnes extérieures	207.10
	Rombéchats	146.10
	Associations rombéchates	120.20
JOURNEE		
avec cuisine	Personnes extérieures	186.40
	Rombéchats et associations	101.00
	Usage commercial	264.10
sans cuisine	Personnes extérieures	103.60
	Rombéchats et associations	62.60
	Usage commercial	162.50

TARIF DU CAMPING 2021

Afin de mettre à jour les annonces publicitaires pour 2021, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs 2021. Le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation pour 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
FIXE les tarifs 2021 selon le tableau ci dessous.

tarif journalier	Forfait (caravane ou tente 2 personnes)	9.00
Prix TTC	Adulte	2.60
TVA de 10%	Enfant (- 13 ans)	1.50
	Electricité tarif 1 (4A)	1.70
	Electricité tarif 2 (8A)	2.50
	Electricité tarif 3 (13A)	3.00
tarif mensuel pour "garage" (10% de réduction si contrat à l'année payable en avril)	mai-juin-septembre (8A)	103.00
	mai -juin-septembre (13A)	124.00
	juillet-août (8A)	207.00
	juillet-août (13A)	220.00
	autres mois	155.00
	autres mois en garage mort	40.00
tarif semaine pour "HLL" tout compris	haute saison	450.00
taxe de séjour en plus	moyenne saison	400.00
	basse saison	300.00
Week end (v: 16h sd) ou du lundi au vendredi	moyenne saison	238.00
	basse saison	176.00
	journée supplémentaire	56.00
	loc mensuel	569.00
Produits annexes	Topo guide	5.00
	Taxe de séjour (+18 ans)	0.22

ACHAT DE TERRAINS

Le Maire fait part au conseil de plusieurs régularisations foncières à effectuer :

- Régularisation du chemin de Volbach avec achat de terrains à Mme Hildegarde Dupuy.
- Régularisation de la rue du Couty avec achat de terrain à M Alain Chappuis.

Le Maire propose au conseil un prix forfaitaire de 500 € pour l'achat de terrains à Mme Dupuy situés en zone agricole avec une destination publique puisque cette voirie est classée dans le domaine public de la commune et un prix de 100 € du m² pour les terrains de M Chappuis situés en zone constructible.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des terrains suivants

- parcelle 95 section 2 d'une superficie de 0.58 a et parcelle 98 section 2 de 2.62 a appartenant à Mme Dupuy pour un prix forfaitaire de 500 €
- Parcelle 938 section 11 d'une superficie de 35 m² et parcelle 940 section 11 d'une superficie de 2 m² appartenant à M Alain chappuis pour 3700 €.

Les frais d'acte étant à la charge de la commune

SUBVENTION A ACCORDER POUR 2020 AU BUDGET GENERAL

Le Maire fait part au conseil de la demande de l'ACAPS pour récompenser les meilleures participations rombéchates à l'action 10 000 nounours pour Noël. La demande pour Rombach est de 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500 € à L'ACAPS

CONCESSION DE SOURCE

Le Maire informe le conseil de la demande de M. Hubert Schildknecht suite à la dernière délibération lui accordant de capter une source sur la parcelle communale n°43 section 8 au Prérébois.

M Schildknecht doit entreprendre des travaux de forage estimé à 10 000 € et une concession sur neuf ans ne permet pas d'amortir l'investissement et souhaite une concession trentenaire et que l'intérêt public soit dument justifié au cas où la commune voudrait y mettre fin unilatéralement. M Schildknecht est également prêt à acquérir une parcelle de terrain autour du captage. Le Maire précise au conseil qu'il ne voit pas d'inconvénients pour une concession trentenaire. La vente d'une parcelle n'est pas souhaitable car le captage se situe sur une parcelle soumise au régime forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à M Hubert Schildknecht, domicilié 18a Prérébois à ROMBACH LE FRANC une concession de source trentenaire sur le terrain situé : Section 8, parcelle n° 43 moyennant une redevance annuelle fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l'année 2021 le montant est de **41 €**.

La présente concession prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

Cette concession est valable trente ans. Au cas où la commune voudrait y mettre fin unilatéralement, l'intérêt public devra être dument justifié.

DECLARATION DES MEUBLES, CHAMBRES D'HÔTE – MISE EN PLACE DE L'OUTIL « DECLALOC »

Depuis quelques années, afin d'améliorer la perception de la taxe de séjour, la Communauté de Communes du Val d'Argent a adhéré à l'organisme « Nouveaux Territoires ».

Dans le cadre de cette adhésion, « Nouveaux Territoires » propose la mise en place d'un nouvel outil, « DECLALOC », qui facilitera l'enregistrement et le suivi des déclarations des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, déclarations qui doivent se faire auprès du Maire de la commune où est situé le meublé ou la chambre d'hôte.

Cet outil permettra aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes ;

Je vous propose d'accepter la mise en place de cet outil et de signer une convention entre :

- la Communauté de Communes du Val d'Argent qui adhère à « Nouveaux Territoires » ;
- l'Office de Tourisme du Val d'Argent qui gère le dossier « Taxe de séjour » ;
- les communes du Val d'Argent : l'enregistrement des déclarations en Mairie s'en trouvera facilité. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de l'outil « DECLALOC » proposé par « Nouveaux Territoires ».

APPROUVE les termes du projet de convention annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention CCVA/OTVA/Commune de Rombach le Franc citée en annexe.

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)

La commune de Rombach est située en zone de montagne et le Maire propose au conseil de réadhérer à l'ANEM. Si toutes les communes du Val d'Argent adhèrent, la communauté des communes est adhérente alors de fait sans cotisation spécifique. La cotisation annuelle est composée d'une part fixe de 18.58 € et d'une part variable en fonction du nombre d'habitants et des résidences secondaires. Il existe également un abonnement annuel à la revue « Montagne » de 39.84 €. Pour Rombach, le coût annuel de l'adhésion avec revue serait légèrement inférieur à 200 €.

L'ANEM se veut apolitique et regroupe des élus de tous bords politiques avec un objectif qui est de renforcer les moyens d'action des collectivités de montagne et de veiller à la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement des territoires de montagne. On peut, bien entendu, interrompre cette adhésion à tout moment.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne au 1^{er} janvier 2021.

AUTORISE M le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion

VOTE la somme de 200 € nécessaire au paiement de la cotisation annuelle.

TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances sur le budget général à savoir :

- Exercice 2015, 2016 et 2017 pour un montant de **576.29 €**

Le Percepteur demande l'allocation en non-valeur de ces titres.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable pour l'allocation en non-valeur des créances suivantes :

- Exercice 2015, 2016 et 2017 pour un montant de **576.29 €**

DBM n°3 BUDGET GENERAL

Afin de permettre la prise en compte de l'augmentation des indemnités et des charges sociales d'une part et des régularisations de mise en non-valeur d'autre part, il y a lieu d'abonder le chapitre 65.

Le maire propose de virer 5000 € du chapitre 011 et 5000 € du chapitre 012 au chapitre 65

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE les virements de crédits suivants :

– **Dépenses de fonctionnement**

Du chapitre 011 au chapitre 65 pour 5 000 €

Du chapitre 012 au chapitre 65 pour 5 000 €

ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUmise AU REGIME FORESTIER POUR 2021

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2021 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté, pour 2021, par l'ONF génère des recettes brutes pour 152 830 € en coupes à façonner et 300 € en vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 44 200 € hors honoraires soit 33 009 € HT avec honoraires et des travaux sont proposés pour 41 930 €. Compte tenu des recettes prévisionnelles, le maire propose de réduire le montant des travaux à 29 171 € honoraires compris sans travaux de chemins et pistes. Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est légèrement excédentaire de l'ordre de 4000 € hors impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 152 830 € HT pour 2992 m³.

VALIDE le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2021 en limitant l'entretien des bois d'eau à 1000 € par entreprise et l'entretien des accotements et talus à 2500 € au lieu de 5000 €. Les travaux d'accueil du public sont également limités à 1000 € par entreprise. Les travaux de chemins en parcelles 5, 9 et 10 sont reportés soit un programme global pour 24 646 € HT hors honoraires.

DELEGUE le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

VALIDE la proposition d'état d'assiette des coupes de l'ONF pour 2022.

DISSOLUTION DU BUDGET FORET

Le Maire propose à l'assemblée de dissoudre le budget annexe « Forêt ». Ce budget, mis en place par l'équipe précédente, devait permettre d'avoir une vision comptable exacte de la gestion forestière. Or, certaines dépenses comme les impôts liés à la forêt ne peuvent pas être repris sur ce budget. Par ailleurs, l'obligation d'équilibrer les budgets ne permet pas d'afficher un résultat positif de la gestion forestière au niveau de la présentation du budget primitif. L'agrégation des deux budgets permet enfin de consolider le budget général.

Concernant la vision comptable de la gestion forestière, elle est totalement possible au sein du budget général en affichant le service « Forêt » assujéti à la TVA.

Christian Pion demande quelques explications complémentaires qui sont données par le maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de la dissolution du Budget annexe « Forêt » au 31.12.2020

VALIDE le transfert de la valeur de l'actif et du passif au budget principal conformément à la balance réglementaire des comptes

DECIDE de transférer au 01.01.2021 les résultats du budget annexe au Budget Général

DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

DROIT DE PREEMPTION

◆ SCI LA GESTRA 33 rue du Général de Gaulle au profit de M. et Mme Michel FLEITH le 10 septembre 2020

◆ Mme SCHRAMM Brigitte 161 rue de la Biaise au profit de M. CHOPIN Maxime et Mme BALIN Mélanie le 25 septembre 2020

◆ M. PHILIPPE Luc 169 rue du Général de Gaulle au profit de M. WURTZ Cyrille et Mme GOETSCH Mathilde le 2 octobre 2020

◆ M. et Mme Jacques BENOIT 7 Rue de la Vaurière au profit de M. DA SILVA Philippe et HESTIN Justine le 26 octobre 2020

2. Smictom Déserte de la rue de Pierreusegoutte

Le maire fait part au conseil de l'avis négatif arbitraire du technicien du SMICTOM responsable de la collecte. Avis d'autant plus surprenant que le Smictom a toujours desservi cette rue jusqu'aux derniers travaux d'assainissement et que la voirie a été refaite et élargie depuis. Demande est faite au SMICTOM de desservir cette rue.

3. Noël des anciens

La situation sanitaire ne permettra pas d'organiser les fêtes de fin d'année avec un repas autour du sapin. Afin d'honorer nos anciens, des colis de Noël seront distribués à toutes les personnes de plus de 65 ans.

4. Demande de rallye en mai 2021

Une demande émanant de l'association ASA ALSACE pour l'organisation du 7^{ème} rallye National du Centre Alsace les 21 et 22 mai prochain avec une épreuve chronométré dans le col de Fouchy obtient, après un tour de table un avis favorable de la part de la majorité des conseillers municipaux malgré quelques réticences au niveau des conseillers municipaux.

Si cette épreuve sportive se concrétise, contact sera pris avec les organisateurs afin de bien préciser les conditions de mise en œuvre.

5. Demande de subventions

Les conseillers émettent un avis favorable pour l'attribution de subvention à l'association deltarevie pour 10 € par adhérent disposant d'un bracelet d'appel en cas d'urgence. Avis mitigé pour l'école de St Die pour 100 € par élèves (1 enfants de Rombach scolarisé).

Le conseil n'est pas favorable aux autres demandes émanant d'associations caritatives diverses.

Dans tous les cas, les subventions attribuées feront l'objet d'une délibération spécifique lors du vote du budget primitif 2021.

6. Info Intercommunalité

Le maire fait part au conseil des travaux au niveau de l'intercommunalité. Celle-ci est au point mort dans l'attente des élections à Ste marie aux Mines

La mutualisation des services techniques sur le Val d'Argent est une volonté partagée par tous.

La CCVA est également intégrée au PETR (pôle d'équilibre des territoires ruraux) de l'Alsace Centrale autour de Sélestat. Les objectifs du PETR, outre la conduite des documents de planification comme le schéma de cohérence territorial (SCOT) sont principalement axés sur les déplacements doux et la transition énergétique (économie d'énergie sur les bâtiments et territoire à énergie positive).

La séance est levée à 9h55

prénom	nom	Signature
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	
Armelle	MAURER WILLEMIN	
Bernard	KRIEGER - JOLY	
Valentin	MARCHAL	Absent excusé
Nicolas	STOUVENOT	
Mathieu	LEJAY	Proc à Jean Luc Fréchard
Pascaline	LOTZ	
Marc	SCHEIDECKER	
Lynda	DUCROCQ	
Marie - Lyne	TURRA	
Jean Marc	GRASSLER	
Pascal	HESTIN	
Christian	PION	
Alain	LARCHEVEQUE	Absent excusé

